



Consultation sur le calendrier scolaire 2015-2016

À LIRE ATTENTIVEMENT :


- Il doit y avoir entente négociée entre l'A.P.L. et la Commission scolaire **uniquement sur la date du début et de la fin de l'année scolaire 2015 - 2016** (Clause 8-4.01).
 - Après consultations de l'A.P.L. et de divers intervenants sur les dates des journées pédagogiques, les dates du congé de Noël et les dates de la semaine de relâche, la Commission scolaire adopte le calendrier.
- N.B. : Pour la relâche, **les syndicats et les commissions scolaires de la région de Montréal** depuis plusieurs années optent pour la 1^{re} semaine de mars.

A - Entre le début et la fin de l'année scolaire, il doit y avoir 200 jours ouvrables ou de travail.

NB : Les 200 jours ouvrables se situent normalement entre le 1^{er} septembre et le 30 juin. Nous acceptons de commencer en août afin de bénéficier d'une semaine de relâche. Il ne devrait donc pas y avoir plus que cinq jours ouvrables en août pour avoir **cinq jours** de relâche en mars. La Commission scolaire nous présente, cette année, un projet avec **quatre jours** en août. Ce qui est tout à fait correct.

Projet 1

Calendrier scolaire 2015-2016
Formation des jeunes



Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Juillet 2015							Août 2015							Septembre 2015						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4	2	3	4	5	6	7	1	6	7	1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11	8	9	10	11	12	13	14	13	14	15	16	17	18	19
12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	23	20	21	22	23	24	25	26
19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	30	27	28	29	30			
26	27	28	29	30	31		30	31												

Octobre 2015							Novembre 2015							Décembre 2015						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	6	7	1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	13	14	15	16	17	18	19
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	20	21	22	23	24	25	26
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	27	28	29	30	31		
25	26	27	28	29	30	31	29	30												

Janvier 2016							Février 2016							Mars 2016						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	6	7	1	2	3	4	5	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	13	14	15	16	17	18	19
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	20	21	22	23	24	25	26
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	27	28	29	30	31		
24	25	26	27	28	29	30	28	29												
31																				

Avril 2016							Mai 2016							Juin 2016						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30		
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31											

Sommaire

Journées de classe 180 Premier jour de classe 1^{er} septembre 2015

Journées pédagogiques à fixer 2 Dernier jour de classe 23 juin 2016

Journées pédagogiques fixes 16

Congés 16 + 1

Semaine de relâche 5

Journées pédagogiques conditionnelles 2

E:\1- Chantal Babin\Calendrier scolaire\2015-2016\Calendrier 2015-2016, Projet 1.docx Le 4 septembre 2014

**CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016**

ÉCOLE : _____

N.B. Selon la clause 8-4.01, l'année scolaire est du 1er septembre au 30 juin suivant à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat.

N.B. Si nous désirons une semaine de relâche de 5 jours en mars, il faut débiter l'année scolaire en août pour assurer 200 jours de travail.

HYPOTHÈSES**A – Cochez l'hypothèse de votre choix**

<input type="checkbox"/> 1 Première hypothèse - Projet de la CSDGS		
Début de l'année	Fin de l'année	Congé de Noël
26 août avec 4 journées pédagogiques	29 juin avec 3 journées pédagogiques	21 décembre au 1 ^{er} janvier + 1 journée pédagogique le 4 janvier

<input type="checkbox"/> 2 Deuxième hypothèse		
Début de l'année	Fin de l'année	Congé de Noël
25 août avec 4 journées pédagogiques	29 juin avec 3 journées pédagogiques	21 décembre au 4 janvier inclus + 1 journée pédagogique le 5 janvier
<i>Cette hypothèse nous fait travailler 1 journée plus tôt en août (5 jours de travail en août) mais nous donne une journée de congé de plus à Noël.</i>		

<input type="checkbox"/> 3 Troisième hypothèse		
Début de l'année	Fin de l'année	Congé de Noël
NB : Assurez-vous que votre hypothèse comporte 200 jours de travail.		

B – Des journées pédagogiques en cours d'année

1 Êtes-vous d'accord avec le projet de la commission scolaire ? **OUI** **NON**

2 Si non, quelle répartition proposez-vous ?

Commentaires

(À REMETTRE À VOTRE DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ
AU PLUS TARD LUNDI, LE 3 NOVEMBRE 2014
 AFIN QUE LE TOUT SOIT RAPPORTÉ
 AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DU 5 NOVEMBRE 2014)

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!